



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 18 décembre 2017
DE GOMETZ LE CHÂTEL (Essonne)

Date de convocation : 13 décembre 2017

Date d'affichage : 13 décembre 2017

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme CAMOU LOPEZ Camille, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DARMON Monique, Mme CABOUX Axelle, Mr VERMILLON Gilles, Mme CUCINIELLO Jessica, Mr CAHAREL Brice, Mme SOREL Isabelle, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mme PHILIPPE Sandrine, Mr DE ALMEIDA José, Mme BOUGERET Florence, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mr LEGRAS Olivier (arrivé à 20h57), Mr HENTGES Guy, Mr CATHY Gérard

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUCHEMIN Cécile à Mme BOUGERET Florence

Absents non excusés : Mme MARTIN NIZIOL Caroline, Mr PRADEL Angelin, Mr THOMASSET Ghislain

Nombre de votants : 19 puis 20 à partir de 20h57

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Mme DARMON Monique

L'an deux mille dix-sept, le 18 décembre à 20h40, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

DELIBERATION N°17-054

Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bures sur Yvette

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bures sur Yvette en date du 15 février 2016 prescrivant la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu le projet de PLU révisé tel qu'il a été arrêté par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2017 et transmis le 03 octobre 2017 à la Commune de Gometz le Châtel qui dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer ;

Vu les objectifs retenus dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu les orientations d'aménagement et de programmation ;

Considérant l'importance donnée à l'encadrement des futures constructions et de la préservation des quartiers pavillonnaires, et à la valorisation du centre-ville et de son attractivité, notamment par le renforcement de l'accessibilité et la création de circulations douces.

Considérant l'avis de la Commission communautaire n°1 « Aménagement et attractivité territoriale, Numérique et Urbanisme » du 11 décembre 2017.

Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable au projet de PLU révisé de la Commune de Bures sur Yvette tel qu'il a été arrêté le 29 septembre 2017.

Soutient la Commune de Bures sur Yvette dans leurs demandes de préservation et de valorisation de son territoire.

Soutient la Commune de Bures sur Yvette dans le maintien et l'optimisation des offres de stationnement en centre-ville, avec une vigilance particulière pour le stationnement à proximité des gares du RER B.

Dit que la présente délibération sera notifiée à la Commune de Bures sur Yvette.

VOTE : 19 POUR

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie

le _____ et que la convocation du conseil
avait été faite le 13 décembre 2017.

